



# NIÈVRE

NEVERS

P. A. G. — La réunion hebdomadaire de la commission de rugby et des joueurs du P. A. G. annoncée pour le mardi est reportée au mercredi 4 octobre, à 20 h. 30, café de la Renaissance. Le Secrétaire.

**Etat-civil :** Naissances. — Geneviève Chabassière, impasse de la Douaire. — Berthe Fréguin, 49, rue Gabriel Valette ; — Suzanne Guérin, 1, rue de Paris.

Publications de mariages. — Louis Page, 28, quai de Loire et Marie Pascaud à Sermoise.

Décès. — Clotilde Peauvau, 59 ans, épouse Teyssier, 5, rue des Chauvelles.

**GARNET DE MARIAGE**

Mme veuve Lavache à l'heure où nous faisons partie du mariage de Mlle Marguerite Lavache, sa fille, avec M. Gilbert Martinat.

M. et Mme Martinat, ont l'honneur de vous faire part du mariage de M. Gilbert Martinat, leur fils, avec Mlle Marguerite Lavache.

La bénédiction nuptiale leur sera donnée en l'église Notre-Dame de Lourdes, le mardi 10 octobre, à 20 h. 30.

**LA 10 HP. VINOT & DEGUINGAND**

est une merveille de mécanique

Telle est l'opinion des techniciens, et ce sera la votre après avoir visité le Stand 41, Grande nef, au salon de l'Automobile, qui cette année a lieu du 4 au 15 octobre.

Pour tous renseignements, s'adresser aux agents de la Nièvre.

**MM. FRAISE, rue de Paris, Nevers ; BAUDOT, COUTURE, 10, rue de l'École, Moulins-Eure**

ou à M. Jean COUJARD, agent commercial pour la Nièvre, Allier et la Côte d'Or, Décize (Nièvre), téléphone 42, qui se tiendra au Stand à la disposition de MM. les Agents et de MM. les Clients pendant toute la durée du Salon.

**COURS DE DANSES**

Le professeur Guscherung reprendra ses cours et leçons particulières le lundi 9 octobre. Il recevra à partir du 10 octobre.

Ensuite, il donnera de les danses, anciennes et modernes danses nobles (mazurka, gavotte et Pavane), tous ce que dans et enseigne le professeur GUSCHERUNG est joli, gracieux et de bon ton, par sa méthode on obtient la souplesse, la grâce, et l'élegance.

12, rue Adam-Billaud.

**Bons du Trésor**

Placement de bons 6 % nets de tous impôts au prix de 497 r. 50 par bon de 500 francs Remboursables en 1925 ou 1927

au gré du porteur

Les demandes sont reçues :

**à la SOCIÉTÉ GÉNÉRALE**

Agence de Nevers, 24, rue La-Fayette et dans ses bureaux de : Clamecy, Cosne, Décize, Moulins-Engilbert, Château-Chinon, Corbigny, Pouilly-sur-Loire, La Machine, Saint-Pierre-le-Moutier et Saint-Honoré-les-Bains.

**MANBY** de Paris, présentera sa collection d'hiver :

**COSTUMES, MANTEAUX, ROBES TAILLÉE**

et Robes Flou

du 7 au 9 courant, Hôtel de France, Nevers. Les coupures se rendront par la suite à Nevers, pour les essayages.

**BEAUMONT-SARDOLLES**

UNE TRUIE de moyenne grosseur est disparue du domaine de la Loge Frière d'école à M. GUILLERAND, à la Loge, commune de Beaumont-Sardolles.

**CLAMECY**

Par décision du tribunal civil de Clamecy, l'étude de M. Pieuchot, huissier à la résidence de Brinon, a été transférée à Clamecy.

En exécution de cette décision le titulaire s'est installé à Clamecy, où il se tient à la disposition de tous les intéressés, provisoirement rue de la Rontaine des Murs.

**SAINTE-SAULGE**

Trouville. — Il a été trouvé au lieu dit « Le Pont Picot », commun de Sainte-Saulge, une ceinture en cuir contenant une monnaie en acier bruni. Réalumer ces objets à la gendarmerie de Saint-Saulge.

**Etat-civil :**

Mariage. — Etienne Save et Louise Tricot.

Décès. — Jenne Arriat, femme Boulin, 58 ans.

**SAINT-PIERRE-LE-MOUTIER**

INAUGURATION DU MONUMENT

Samdi dernier, le conseil municipal et le comité actif du monument aux morts, se sont réunis afin de désigner le jour de l'inauguration du monument élevé sur la place Gambetta, en l'honneur des enfants de Saint-Pierre morts pour la Patrie. Après entente de la municipalité et du comité, le 12 novembre a été choisi pour l'inauguration, il sera donné ultérieurement le programme de la cérémonie.

**OUROUX**

**Etat-civil :**

Décès. — Jeanne Goguelat, 38 ans, à Courboing ; — Isabelle Bidaut, épouse Collin, 78 ans.

Mariages. — Pierre Guyard et Victoire Geofroy, à Poiriot-Dessus.

**Nos PETITES ANNONCES paraissent le mercredi et le vendredi.**

— 4 —

**PAUL DE GARROS**

**Le Château de l'Ours**

**ROMAN**

**PREMIÈRE PARTIE**

**III**

(Suite)

J'arrive sans doute trop tard, pensais-je. Je ne pourrai pas recevoir les dernières recommandations de ma bonne tante.

Cette supposition était inexact. C'était seulement à cause du soleil qu'on tenait les volets clos et la bonne tante vivait encore.

Le dénouement devait, d'ailleurs, apprêcher, et la vieille dame, quoiqu'elle fut toujours sa connaisance, était d'une extrême faiblesse.

En voyant entrer Claire, elle eut la force de faire non pas un geste, mais une grimace qui indiquait nettement que cette vue lui était désagréable.

Après quelques secondes de recueillement, elle put articuler dans un souffle :

— Et Simon ?

— Simone... ma chère tante, je ne comprends pas... elle a été prévenue, elle devait parler avec moi... Mais elle est allée embrasser sa mère chez ses beaux-parents et je ne l'ai pas retrouvée à la gare... Elle aura manqué le train, elle arrivera sûrement de main.

Les lèvres de la moribonde s'agitèrent encore, et, des yeux, elle fit signe qu'elle voulait parler.

— Ne vous fatiguez pas, ma tante, crut devoir observer Claire.

Mais la malade manifesta plus énergiquement ses intentions, et, le silence s'était établi, elle balbutia avec beaucoup de peine :

— Simone a-t-elle toujours... des difficultés pour... sa file... avec ses beaux-parents... ?

Toujours, ma tante ; on la martyrisera... Nous avons fait, mon mari et moi, tout ce que nous avons pu pour l'aider, la consoler, lui rendre courage...

Une grimace plus accentuée que la première fut la seule réponse de la tante, qui, après une seconde de recueillement, put dire encore :

— Enfin, la pauvre petite est au bout de ses peines... Elle aura bienôt de quoi redire ses ennemis à l'impuissance.

Cette phrase énigmatique fit courir un petit frisson dans le dos de Mme Trémoré et la plongea dans de sombres réflexions.

La voix de la religieuse la tira de sa méditation.

— Je crois, disait-elle, qu'il vaudrait mieux vous retirer, car votre présence ne peut que fatiguer Madame, sans aucune utilité hélas !

Oui, je vais passer dans une pièce voisine, répondit-elle, mais je ne veux pas m'éloigner... Songez donc que je suis la seule parente de Mme Plouchard.

La gorge hochée la tête d'un air qui laisse entendre que cela n'avait pas grande importance et elle entraîna la voyageuse dans le salon, après lui avoir permis de mettre un baiser filial sur le front de sa « chère tante ».

Musieur, vous êtes bien le notaire de Mme Plouchard ? demanda-t-elle.

Le vieil officier ministériel se retourna, assenait son bâton sur son gros nez canard, et considéra d'un air interloqué, cette

porte qu'un homme grave, en redingote et

# YONNE

## TOUJOURS LES SUICIDES !

A Villeneuve-la-Guyard, un débiteur affolé par la mort de sa femme s'asphyxie avec un réchaud

A Laduz, un pied de vigne vieux de dix ans a donné 60 kilos de raisin

Sur un pied de vigne, âge de 10 ans, on a coupé 60 kilos de raisin superbe, très mûr, dans la propriété de M. Léon Louan.

**AUXERRE TRIBUNAL CORRECTIONNEL**

Le tribunal correctionnel prononce les condamnations suivantes :

— Un mois de prison avec sursis à Thierry qui présente que Mme Darbi, débiteur à Montrésor était occupée, lui a dérobé un litre de rhum.

Six mois de prison avec sursis à Chérau employé de la maison Debray qui, à Venoy, a pris à un client 65 fr. et une montre en argent.

Trois mois de prison à Vacancourt pour vagabondage.

Quinze jours de prison et 400 fr. de dommages-intérêts à Ludovic Barbera, de Sougères-en-Puisaye pour mutilation de 25 peupliers de 8 ans au préjudice de M. Ravidan.

Trois mois de prison à Vacancourt, âgé de 87 ans, trouvé errant sans le carnet anthropométrique imposé aux nomades.

**GRAVE ACCIDENT DE TRAVAIL**

Un ouvrier du chantier de la compagnie de bateaux H. P. M. Auguste Duhamel, a en déplaçant des bûnes en bois été projeté sur le sol où se tenait à portée sur une lame de scie.

Il a l'os occipital fracturé ; transporté à l'hôpital il a subi l'opération du trépan.

**ENTRE ER-OUX**

Mme Harang, 38 ans, ménagère, de Neuve-du-Pâtis, prétend que son mari, employé de chemin de fer, a pris la mauvaise habitude de le frapper à tout propos et hors de propos.

Il ne lui plait point d'être battue et c'est ce qu'elle a été de plaindre aux autorités compétentes. « Je bats ma femme », s'exclame M. Harang, celle-là est un peu forte ; elle crie parfois, cela est certain, mais les voisins ont tort de croire que c'est sous l'influence de coups que je ne lui ai jamais portés.

Non seulement, mon mari me bat, renchérit Mme Harang, mais encore c'est un voleur.

« Un voleur, moi, rapatrie le mari ; la planterie est bonne ; c'est ma femme qui dérange la famille dont elle serait bien, embrassée d'indiquer la provenance ?

Ce qui apparaît véritablement en cette histoire, c'est que les deux époux ont cessé de sympathiser quant aux méfaits dont ils accusent respectivement personnes n'y ajoutent foi.

Neanmoins, je va en enquêter, et si dame Harang a été déchue, elle sera la première victime de sa vengeance.

**ACCIDENTS DU TRAVAIL**

Travaillant à un étage, un ouvrier de la Gare, Décize, a été blessé au pied droit avec un couteau. Incapacité de travail de deux jours.

— François Delcroix, 31 ans, homme d'équipe de la gare, devenu rieur Jennes, à Yzeure, s'est blessé au pied droit en actionnant un levier.

Les accidents de travail, — Jean Chevalier, 44 ans, tanneur, rue de Décize, s'est blessé au pied droit avec une couteau. Incapacité de travail de deux jours.

— François Delcroix, 31 ans, homme d'équipe de la gare, devenu rieur Jennes, à Yzeure, s'est blessé au pied droit en actionnant un levier. Incapacité de travail de huit jours.

**LES TROUVAILLES**

Il a été trouvé par M. Raillard, 38 ans, tanneur, rue du Porteau, un missel qu'il a déposé au bureau de police par Mme Chaize, 37, rue de Décize, une coquette de la Banque de France ; par M. Gourin, ouvrier charcutier, rue Régnier.

Les trouvailles, — Il a été trouvé par M. Raillard, 38 ans, tanneur, rue du Porteau, un missel qu'il a déposé au bureau de police par Mme Chaize, 37, rue de Décize, une coquette de la Banque de France ; par M. Gourin, ouvrier charcutier, rue Régnier.

Le missel a été retrouvé par M. Raillard, 38 ans, tanneur, rue du Porteau, un missel qu'il a déposé au bureau de police par Mme Chaize, 37, rue de Décize, une coquette de la Banque de France ; par M. Gourin, ouvrier charcutier, rue Régnier.

Le missel a été retrouvé par M. Raillard, 38 ans, tanneur, rue du Porteau, un missel qu'il a déposé au bureau de police par Mme Chaize, 37, rue de Décize, une coquette de la Banque de France ; par M. Gourin, ouvrier charcutier, rue Régnier.

Le missel a été retrouvé par M. Raillard, 38 ans, tanneur, rue du Porteau, un missel qu'il a déposé au bureau de police par Mme Chaize, 37, rue de Décize, une coquette de la Banque de France ; par M. Gourin, ouvrier charcutier, rue Régnier.

Le missel a été retrouvé par M. Raillard, 38 ans, tanneur, rue du Porteau, un missel qu'il a déposé au bureau de police par Mme Chaize, 37, rue de Décize, une coquette de la Banque de France ; par M. Gourin, ouvrier charcutier, rue Régnier.

Le missel a été retrouvé par M. Raillard, 38 ans, tanneur, rue du Porteau, un missel qu'il a déposé au bureau de police par Mme Chaize, 37, rue de Décize, une coquette de la Banque de France ; par M. Gourin, ouvrier charcutier, rue Régnier.

Le missel a été retrouvé par M. Raillard, 38 ans, tanneur, rue du Porteau, un missel qu'il a déposé au bureau de police par Mme Chaize, 37, rue de Décize, une coquette de la Banque de France ; par M. Gourin, ouvrier charcutier, rue Régnier.

Le missel a été retrouvé par M. Raillard, 38 ans, tanneur, rue du Porteau, un missel qu'il a déposé au bureau de police par Mme Chaize, 37, rue de Décize, une coquette de la Banque de France ; par M. Gourin, ouvrier charcutier, rue Régnier.

Le missel a été retrouvé par M. Raillard, 38 ans, tanneur, rue du Porteau, un missel qu'il a déposé au bureau de police par Mme Chaize, 37, rue de Décize, une coquette de la Banque de France ;

2<sup>e</sup> ÉDITION

# Dernière Heure

3 H. MATIN

## EN IRLANDE, LES RÉGULIERS SUBISSENT UN ÉCHEC

Après un combat meurtrier avec les rebelles, ils doivent abandonner O'Meath

Dublin, 3 octobre. — La guerre entre les troupes de l'état libre et les irréguliers continue opiniâtre, à l'avantage des irréguliers.

De très bonne heure ce matin, 300 irréguliers, sous le commandement du général Aiken, ont dévalé les pentes des montagnes de Carrlingford, dans la partie septentrionale du comté de Louth, où sont situés leurs retranchements et ont attaqué la garnison de O'Meath, occupée par les troupes de l'état libre, située à 70 kilomètres au sud-ouest de Belfast. Les irréguliers ayant fait sauter des mines préalablement placées par eux et lancé sur la garnison une grande quantité de bombes, la garnison s'est défendue vaillamment, mais a été obligée d'abandonner la position.

Des renforts lourds étaient parvenus peu après, un combat acharné s'en est suivi à la suite duquel 10 rebelles ont été tués et 33 faits prisonniers. Une jeune femme d'O'Meath a été blessée dans sa cuisse. Néanmoins, les irréguliers bien retranchés dans leurs positions, n'ont pas cédué, et O'Meath a été resté entre leurs mains.

La bataille a duré trois heures. Avant de procéder à l'attaque, les irréguliers avaient fait sauter un pont et avaient coupé tous les fils télégraphiques dans la partie septentrionale du comté de Louth, près de Dundalk, afin apparemment d'émpêcher les renforts de venir au secours des nationalistes attaqués.

On croit que les irréguliers profitant de leurs succès vont faire une tentative pour reprendre la ville de Dundalk. Le général Aiken est un des chefs rebelles le plus audacieux. Il est très redouté des troupes de l'état libre.

D'autre part, d'autres combats ont eu lieu ce matin, de très bonne heure, dans toute la partie sud du comté de Louth, mais les détails manquent.

## Le procès des assassins de Rathenau

LEIPZIG, 3 octobre. — Le procès des meurtriers Techow et des complices de l'assassinat de Rathenau s'est ouvert aujourd'hui devant la cour suprême. M. Hahn développe longuement la thèse d'après laquelle la cour surréelle serait un tribunal d'exception contraire à l'article 105 de la constitution et ayant pour but de soustraire les accusés à la justice juges naturels.

Le Procureur général lui réplique que la constitution a été modifiée sur ce point d'une façon parfaitement légale, puisque le Reichstag a approuvé cette modification. Après délibération, la cour s'est déclarée compétente.

Après s'être déclarée compétente pour juger le meurtrier Techow et les complices de l'assassinat de Rathenau, la cour suprême a procédé à l'interrogatoire des accusés.

## M. ROUCHE, COMMANDEUR DE LA COURONNE D'ITALIE

Rome, 3 octobre. — Sur l'initiative des artistes italiens, le roi a conféré la croix de Commandeur de la Couronne italienne à M. Rouché, directeur de l'Opéra de Paris.

## Les trois protocoles réglant la situation de l'Autriche ont été signés hier

GENÈVE, 3 octobre. — Le comité Balfour a tenu ce soir, de 18 à 20 heures, sa dernière séance. Il a pris connaissance de l'acceptation par le gouvernement italien du projet élaboré par le comité des cinq. Cette acceptation, il est vrai, était subordonnée à certains amendements de détail auxquels le comité a unanimement consenti.

Le souci du gouvernement italien paraît être que le contrôle financier et économique de l'Autriche fut entre les mains de la commission dont le siège sera à Genève et dans laquelle siégera l'Italie, plus qu'entre les mains d'un représentant de la société des nations, qui demeurerait à Vienne.

On s'est mis d'accord sur une formule qui a satisfait tout le monde. En présence de cet accord général, il n'y avait plus qu'à signer les trois protocoles. Ceci a été fait ce soir. Ainsi l'affaire d'Autriche s'est trouvée entièrement et heureusement réglée.

Le conseil de la société des nations tiendra demain matin une séance privée pour prendre officiellement connaissance de l'accord. Puis, dans l'après-midi, une séance publique et solennelle aura lieu au cours de laquelle les protocoles seront livrés à la publicité et des discours sont prononcés.

## 28 blessés dans un combat entre les fascistes et la police

Rome, 3 octobre. — D'après l'*Epoche*, les fascistes qui avaient déjà occupé l'école allemande de Bolzan, ont pris possession de l'Hôtel de ville, après un combat avec la force publique, au cours duquel il y a eu 28 blessés.

## M. EYNAC A RABAT

Rabat, 3 octobre. — M. Laurent Eynac est arrivé à 16 heures 30, par avion, venant de Malaga. Il était accompagné du colonel Casse, du commandant Cameroun. Il a été reçu sur le terrain d'aviation par M. Black, délégué de la résidence, le général Cotten. Le sous-secrétaire d'Etat s'est rendu ensuite à la résidence générale, où il a reçu les représentants de la colonie française.

Dans la soirée, M. Laurent Eynac a visité la ville et a assisté à un dîner offert à la résidence.

## LES CHOMEURS EN AUSTRALIE

Sidney, 3 octobre. — Les charbonnages du sud ont cessé le travail et 4 000 ouvriers chôment. On craint que les mineurs des autres régions ne déclarent une grève de solidarité.

## UN ASSASSINAT A DOMBALE

VERDON, 3 octobre. — À Dombarle-en-Ardèche, au cours d'une altercation entre deux ouvriers, l'un d'eux, Galligani, a lancé son chien sur son antagoniste nommé Glaser, qui a reçu de graves morsures. Galligani armé d'un fusil, a ensuite attendu son adversaire à la sortie du débit et a tiré sur lui deux coups de feu. L'état de Glaser est désespéré.

**M. ROUCHE, COMMANDEUR DE LA COURONNE D'ITALIE**

Rome, 3 octobre. — Sur l'initiative des artistes italiens, le roi a conféré la croix de Commandeur de la Couronne italienne à M. Rouché, directeur de l'Opéra de Paris.

# TOUS LES SPORTS — en France —

## LA DÉTENTE DANS LE PROCHE-ORIENT

### L'Assemblée nationale d'Angora est dans l'ensemble favorable aux propositions des Alliés

PARIS, 3 octobre. — Le Bureau d'informations oriental nous communique la dépêche suivante :

Angora, 2 octobre. — Dans les coulisses de l'Assemblée nationale d'Angora, l'opinion est assez favorable à la proposition des Alliés du 23 septembre. Les principaux membres de l'Assemblée nationale semblaient favorables aux principes généraux fixés par la dite proposition des Alliés, tout en faisant cependant des réserves quant aux questions de détail.

Les membres de l'Assemblée nationale manifestent une certaine satisfaction de la reconnaissance par les Alliés du retour de la Thrace à la Turquie.

On déclare que c'est là un premier pas de fait vers la reconstitution nationale.

L'Assemblée nationale est également favorable à l'idée d'une conférence prochaine. Aucun renseignement officiel n'a été publié jusqu'ici sur le texte de la réponse du gouvernement d'Angora, mais ce texte sera publié dès la transmission de la réponse aux hauts commissaires alliés à Constantinople.

## LES DÉLEGUÉS KEMALISTES A MOUDANIA

SMYRNE, 3 octobre. — Quelques membres de la grande Assemblée nationale sont partis d'Angora pour Moudania où ils assisteront à la Conférence en qualité d'auditeurs.

## ISMET PACHA A MOUDANIA

ISMET PACHA A MOUDANIA

SMYRNE, 3 octobre. — On mande de Moudania : La Conférence de Moudania durera jusqu'à jeudi matin, au cas où l'union complète régnerait entre les délégués. Aucune nouvelle n'est parvenue jusqu'à Smyrne, sur la marche de la conférence.

Dans les meilleurs offices de Moudania, on garde le silence absolu à ce sujet. On déclare qu'à la fin de la Conférence un communiqué officiel sera publié.

Dans les meilleurs offices, on est très optimiste sur les résultats de cette conférence.

### M. Franklin-Bouillon est optimiste

CONSTANTINOPLE, 3 octobre. — Interviewé par le représentant de l'agence Reuter, M. Franklin-Bouillon a dit que la réponse turque à la note alliée ne parviendrait pas avant 5 ou 6 jours. Mustapha Kemal ne devrait arriver à Angora que ce soir 2 octobre.

M. Franklin-Bouillon considère que les propositions alliées peuvent servir de base à des négociations et que les divergences entre les Alliés et les Turcs concernent plutôt des questions de forme que de fond.

## UNE DECLARATION D'ESSAD BEY

LONDRES, 3 octobre. — Le docteur Essad Bey, diplomate au service du gouvernement d'Angora, insiste à nouveau auprès du « Times » sur le fait que les Turcs ne veulent pas se battre contre l'Angleterre et ne veulent que rendre effective leur victoire contre les Grecs. Le docteur Essad Bey ajoute qu'il résulte de son entraînement avec lord Curzon qu'en avis de la crise sera solutionnée et tout danger évité.

## AUTOUR DE LA CONFÉRENCE

SMYRNE, 3 octobre. — On mande de Moudania : La Conférence de Moudania durera jusqu'à jeudi matin, au cas où l'union complète régnerait entre les délégués. Aucune nouvelle n'est parvenue jusqu'à Smyrne, sur la marche de la conférence.

Dans les meilleurs offices de Moudania, on garde le silence absolu à ce sujet. On déclare qu'à la fin de la Conférence un communiqué officiel sera publié.

Dans les meilleurs offices, on est très optimiste sur les résultats de cette conférence.

## LES REPRESENTANTS DE LA PRESSE NE SERONT PAS ADMIS

LONDRES, 3 octobre. — On mande de Constantinople à l'agence Reuter concernant la conférence de Moudania : Le général Harrington a décidé qu'aucun représentant de la presse ne sera admis aux séances. Des communiqués seront publiés par le grand quartier général lorsqu'il le jugera utile.

Il n'est pas question que M. Franklin-Bouillon prenne part à la conférence des généraux.

## LES REJOUSSANCES A ANGORA

ANGORA, 3 octobre. — Mustapha Kemal est arrivé aujourd'hui à Angora. C'est Youssouf Kemal Bey, ministre des Affaires étrangères, qui est arrivé à Angora le 1<sup>er</sup> octobre et non pas Mustapha Kemal, comme le bruit en avait couru.

CONSTANTINOPLE, 3 octobre. — On mande d'Angora que de grandes réjouissances ont été préparées en l'honneur de Mustapha Kemal. Le conseil des ministres délibérera aujourd'hui et l'Assemblée nationale se réunira demain mercredi pour examiner la note des alliés.

## LA PRESSION ANGLAISE EN AMÉRIQUE

LONDRES, 3 octobre. — Tous les correspondants des journaux anglais en Amérique signalent la pression croissante, mais vaine, emanant notamment de milieux religieux, faite par le gouvernement en vue d'arrêter les Etats-Unis à intervenir pour donner leur appui à l'Angleterre au cas où il serait nécessaire de recourir aux armes contre les Turcs.

## LES GRECS CHERCHENT-ILS UN INCIDENT ?

LONDRES, 3 octobre. — L'Agence Reuter publie la dépêche suivante d' Athènes :

Suivant un télexgramme du ministre de la Marine, deux canots portant des bombes, qui tentaient d'approcher des côtes de Thrace, ont été capturés par des navires grecs.

## NOUVELLES D'ATHÈNES

LONDRES, 3 octobre. — L'agence Reuter publie une dépêche d'Athènes signalant que, d'après les journaux grecs, les Turcs auraient mis le feu aux quartiers de Syrène épargnés par l'incendie et que leurs soldats poussaient les habitants vers Bodja.

Malgré l'absence de son capitaine, le onze

Clamecycois se montra nettement supérieur. Toutefois, à la première mi-temps, La Charité réussit à marquer un but.

Malgré de belles attaques de ses avants, Clamecycois ne put, devant la belle résistance du team adverse, égaliser.

À la reprise, le team Clamecycois favorisa par un léger vent imposé son jeu, marquant trois buts. Ce n'est que vers la fin du jeu que l'équipe charitoise partit se surpasser et par une lutte ardue réussit à marquer un nouveau but.

Dans le team Clamecycois les joueurs Berthier, arrrière, et Gin, ayant centre, sont à féliciter.

En résumé, belle partie pour les deux équipes qui nous prouveront leur valeur dans le match revanche qui se disputeront sur le terrain de Bagatelle à Clamecy très prochainement.

## LE GOUVERNEMENT DE L'HERAULT

MONTPELLIER, 3 octobre. — Le Conseil général de l'Hérault a adressé tous ses remerciements à M. Franklin-Bouillon, l'heureux négociateur d'Angora. Il compte sur lui pour sauvegarder les intérêts de la France tout en respectant nos alliances pour aboutir au règlement des affaires du Levant sans perdre de vue le droit qu'ont les peuples de disposer d'eux-mêmes.

## IE SE TUE EN TOMBANT D'UN QUATRIÈME

Saint-Etienne, 3 octobre. — Ce matin, à neuf heures, M. Norterat, commissaire de police du 3<sup>e</sup> arrondissement, est tombé sur le pavé de la cour de l'immobilier. Il était âgé de 55 ans et était originaire de Mulhouse.

## M. HERRIOT EN UKRAINE

BERLIN, 3 octobre. — Le journal russe « Nakanune » annonce que M. Herriot se rendra le 15 octobre à Kharkov à Odessa et visitera le bassin houiller du Donets.

Les rapides Lille-Paris-Lille (306 et 317) qui avaient été établis provisoirement les dimanches et jours de fêtes par la Compagnie des Chemins de fer du Nord, sont définitivement maintenus.

## LIRE EN PAGE 5 NOTRE FEUILLETON

« MIRKA LA BOHEMIENNE »

## L'OFFENSIVE ALLEMANDE sur les responsabilités de la guerre

### Dans ses déclarations à la presse étrangère M. Wirth truque les dépeches

PARIS, 3 octobre. — Si on veut apprécier la bonne foi des déclarations faites aux journaux par le chancelier Wirth à propos de la responsabilité de la guerre, on peut en juger par les citations suivantes :

Le chancelier Wirth s'est exprimé en ces termes : C'est ainsi, par exemple, qu'une dépêche de l'ambassadeur russe à Paris, en date du 24 juillet 1914, contient sous sa forme originale une phrase qui fut surprise dans l'édition officielle quelque peu différente : « Les puissances de l'Allemagne ont déclaré que l'Allemagne n'a pas été vaincue dans la guerre mondiale, mais a obtenu une victoire éclatante. »

M. Wirth a ajouté que lorsque l'Allemagne a déclaré que l'Allemagne n'a pas été vaincue dans la guerre mondiale, mais a obtenu une victoire éclatante.

Le chancelier Wirth a ajouté que lorsque l'Allemagne a déclaré que l'Allemagne n'a pas été vaincue dans la guerre mondiale, mais a obtenu une victoire éclatante.

Le chancelier Wirth a ajouté que lorsque l'Allemagne a déclaré que l'Allemagne n'a pas été vaincue dans la guerre mondiale, mais a obtenu une victoire éclatante.

Le chancelier Wirth a ajouté que lorsque l'Allemagne a déclaré que l'Allemagne n'a pas été vaincue dans la guerre mondiale, mais a obtenu une victoire éclatante.

Le chancelier Wirth a ajouté que lorsque l'Allemagne a déclaré que l'Allemagne n'a pas été vaincue dans la guerre mondiale, mais a obtenu une victoire éclatante.

Le chancelier Wirth a ajouté que lorsque l'Allemagne a déclaré que l'Allemagne n'a pas été vaincue dans la guerre mondiale, mais a obtenu une victoire éclatante.

Le chancelier Wirth a ajouté que lorsque l'Allemagne a déclaré que l'Allemagne n'a pas été vaincue dans la guerre mondiale,



# Renseignements agricoles



## La Vente de Coupes de Bois du 29 septembre, à Moulins

Vendredi après-midi a eu lieu à la préfecture la vente des coupes de bois de l'arrondissement communal et du cantonement de Moulins.

Voici les résultats :

### Bois domaniaux

Coupe principale à vendre sur pied en bloc

### Forêt de Bagnolot

Canton du Minéral (commune de Bagnolot), 88 chênes, 92 hêtres, 7 charmes.

M. Gilbert Bonnichon, de Moulins, pour la somme de 15.200 fr.

Canton du Minéral (Bagnolot), coupe d'ensemencement, 1<sup>er</sup> lot : 14 chênes, 24 hêtres, 21 charmes et divers, et, en outre, 77 hêtres.

M. Claude Breffigny, de Perrecy-les-Forges (Saône-et-Loire), 13.100 fr.

Canton du Minéral (Bagnolot), coupe d'ensemencement, 2<sup>er</sup> lot : 1 chêne, 158 hêtres, 14 charmes et divers, et, en outre, 180 perches.

M. Claude Breffigny, de Perrecy-les-Forges (Saône-et-Loire), 16.700 fr.

Canton du Fadet (Moulins), coupe secondaire, 1<sup>er</sup> lot, inventu en 1921 : 28 chênes, 84 hêtres.

M. Gilbert Bonnichon, de Perrecy-les-Forges (Saône-et-Loire), 13.100 fr.

Canton du Fadet (Moulins), coupe secondaire, 2<sup>er</sup> lot, inventu en 1921 : 29 chênes, 59 hêtres.

M. Francis Bertucat, de Lapalisse, 13.700 fr.

Canton du Fadet (Moulins), coupe secondaire, 1<sup>er</sup> lot : 29 chênes, 40 hêtres, 1 charme.

M. Gilbert Bonnichon, précité, 15.600 fr.

Canton du Fadet (Moulins), coupe secondaire, 2<sup>er</sup> lot : 26 chênes, 40 hêtres, 1 charme.

M. Gilbert Bonnichon, de Perrecy-les-Forges (Saône-et-Loire), 17.600 fr.

Canton du Fadet (Moulins), coupe secondaire, 1<sup>er</sup> lot, inventu en 1921 : 29 chênes, 84 hêtres.

M. Gilbert Bonnichon, de Perrecy-les-Forges (Saône-et-Loire), 13.100 fr.

Canton du Fadet (Moulins), coupe secondaire, 2<sup>er</sup> lot, inventu en 1921 : 29 chênes, 59 hêtres.

M. Francis Bertucat, de Lapalisse, 13.700 fr.

Canton du Fadet (Moulins), coupe secondaire, 1<sup>er</sup> lot : 29 chênes, 40 hêtres, 1 charme.

M. Gilbert Bonnichon, de Perrecy-les-Forges (Saône-et-Loire), 15.600 fr.

Canton du Fadet (Moulins), coupe secondaire, 2<sup>er</sup> lot, inventu en 1921 : 29 chênes, 59 hêtres.

M. Francis Bertucat, de Lapalisse, 13.700 fr.

Canton du Fadet (Moulins), coupe secondaire, 1<sup>er</sup> lot : 26 chênes, 2 hêtres.

M. Francis Martin, de Saint-Etienne (Loire), 23.500 fr.

Canton d'Agonges (Agonges), coupe secondaire, 2<sup>er</sup> lot, inventu en 1921 : 43 chênes, 161 hêtres.

M. Albert Col, de Moulins, 16.000 fr.

Canton d'Agonges (Agonges), coupe secondaire, 2<sup>er</sup> lot, inventu en 1921 : 53 chênes, 22 hêtres.

M. Louis Dubuisson, de Moulins, 12.800 fr.

Canton de la Tuilière (Bagnolot), coupe d'ensemencement, 1<sup>er</sup> lot : 24 chênes, 26 hêtres, 5 charmes.

M. Pierre Paput, de Moulins, 12.300 fr.

Cantons de Gentilenoire et du Prieuré (Besson et Bressolles), 43 chênes, 1 hêtre.

M. Pierre Paput, précité, 6.600 fr.

Forêt de Moladier

Cantons de Mineral, Fadet et Bois Robier (Bagnolot) : 22 chênes, 25 hêtres, 8 charmes, 1 pin et, en outre, 4 perches et voûts hêtres.

M. Pierre Fondard, précité, 3.710 fr.

Cantons des Coulettes d'Agonges et de la Tuilière (Agonges et Bagnolot) : 15 chênes, 1 charme, 6 hêtres.

M. Raoul Grolier, de Louroux-de-Bouble, 4.950 fr.

Forêt de Bagnolot

Cantons de Mineral, Fadet et Bois Robier (Bagnolot) : 22 chênes, 25 hêtres, 8 charmes, 1 pin et, en outre, 4 perches et voûts hêtres.

M. Pierre Fondard, précité, 3.710 fr.

Cantons de Mineral, Fadet et Bois Robier (Bagnolot) : 22 chênes, 25 hêtres, 8 charmes, 1 pin et, en outre, 4 perches et voûts hêtres.

M. Raoul Grolier, de Louroux-de-Bouble, 4.950 fr.

Forêt de Messarges

Cantons de Fonds-Colin (Meilliers) : 46 pins sylvestres.

M. Pierre Allier, de Fourmies, 830 fr.

Cantons de Croix-Böhème, Fonds-Colin, l'Eustre des Ors et en Futau (Meilliers) : 24 chênes, 6 hêtres, 17 charmes, 1 merisier, 1 tremble et, en outre, 50 perches.

M. Joseph Granger, précité, 600 fr.

Forêt de Moladier

Cantons de Gentilenoire et du Prieuré (Besson et Bressolles) : 43 chênes, 1 hêtre.

M. Pierre Paput, précité, 6.600 fr.

Forêt de Bagnolot

Cantons de Mineral, Fadet et Bois Robier (Bagnolot) : 22 chênes, 25 hêtres, 8 charmes, 1 pin et, en outre, 4 perches et voûts hêtres.

M. Pierre Fondard, de Saint-Menoux 14.300 francs.

Canton de la Tuilière (Bagnolot), coupe d'ensemencement, 1<sup>er</sup> lot : 48 chênes, 93 hêtres, 1 alisier.

M. Pierre Fondard, précité, 14.300 fr.

Canton de la Tuilière (Bagnolot), coupe d'ensemencement, 4<sup>er</sup> lot : 38 chênes, 70 hêtres, 6 charmes.

M. Gilbert Bonnichon, de Perrecy-les-Forges (Saône-et-Loire), 12.500 fr.

Canton de la Tuilière (Bagnolot), coupe d'ensemencement, 2<sup>er</sup> lot : 28 chênes, 178 hêtres, 1 charme.

M. Pierre Fondard, de Saint-Menoux 14.300 francs.

Canton de la Tuilière (Bagnolot), coupe d'ensemencement, 3<sup>er</sup> lot : 48 chênes, 93 hêtres, 1 alisier.

M. Pierre Fondard, de Perrecy-les-Forges (Saône-et-Loire), 12.500 fr.

Forêt de Moladier

Cantons de Mineral, Fadet et Bois Robier (Bagnolot) : 22 chênes, 25 hêtres, 8 charmes, 1 pin et, en outre, 4 perches et voûts hêtres.

M. Pierre Fondard, de Saint-Menoux 14.300 francs.

Canton de la Tuilière (Bagnolot), coupe d'ensemencement, 4<sup>er</sup> lot : 26 chênes, 26 hêtres, 5 charmes.

M. Pierre Fondard, de Perrecy-les-Forges (Saône-et-Loire), 12.500 fr.

Forêt de Moladier

Cantons de Mineral, Fadet et Bois Robier (Bagnolot) : 22 chênes, 25 hêtres, 8 charmes, 1 pin et, en outre, 4 perches et voûts hêtres.

M. Pierre Fondard, de Saint-Menoux 14.300 francs.

Canton de la Tuilière (Bagnolot), coupe d'ensemencement, 5<sup>er</sup> lot : 26 chênes, 26 hêtres, 5 charmes.

M. Pierre Fondard, de Perrecy-les-Forges (Saône-et-Loire), 12.500 fr.

Forêt de Moladier

Cantons de Mineral, Fadet et Bois Robier (Bagnolot) : 22 chênes, 25 hêtres, 8 charmes, 1 pin et, en outre, 4 perches et voûts hêtres.

M. Pierre Fondard, de Saint-Menoux 14.300 francs.

Canton de la Tuilière (Bagnolot), coupe d'ensemencement, 6<sup>er</sup> lot : 26 chênes, 26 hêtres, 5 charmes.

M. Pierre Fondard, de Perrecy-les-Forges (Saône-et-Loire), 12.500 fr.

Forêt de Moladier

Cantons de Mineral, Fadet et Bois Robier (Bagnolot) : 22 chênes, 25 hêtres, 8 charmes, 1 pin et, en outre, 4 perches et voûts hêtres.

M. Pierre Fondard, de Saint-Menoux 14.300 francs.

Canton de la Tuilière (Bagnolot), coupe d'ensemencement, 7<sup>er</sup> lot : 26 chênes, 26 hêtres, 5 charmes.

M. Pierre Fondard, de Perrecy-les-Forges (Saône-et-Loire), 12.500 fr.

Forêt de Moladier

Cantons de Mineral, Fadet et Bois Robier (Bagnolot) : 22 chênes, 25 hêtres, 8 charmes, 1 pin et, en outre, 4 perches et voûts hêtres.

M. Pierre Fondard, de Saint-Menoux 14.300 francs.

Canton de la Tuilière (Bagnolot), coupe d'ensemencement, 8<sup>er</sup> lot : 26 chênes, 26 hêtres, 5 charmes.

M. Pierre Fondard, de Perrecy-les-Forges (Saône-et-Loire), 12.500 fr.

Forêt de Moladier

Cantons de Mineral, Fadet et Bois Robier (Bagnolot) : 22 chênes, 25 hêtres, 8 charmes, 1 pin et, en outre, 4 perches et voûts hêtres.

M. Pierre Fondard, de Saint-Menoux 14.300 francs.

Canton de la Tuilière (Bagnolot), coupe d'ensemencement, 9<sup>er</sup> lot : 26 chênes, 26 hêtres, 5 charmes.

M. Pierre Fondard, de Perrecy-les-Forges (Saône-et-Loire), 12.500 fr.

Forêt de Moladier

Cantons de Mineral, Fadet et Bois Robier (Bagnolot) : 22 chênes, 25 hêtres, 8 charmes, 1 pin et, en outre, 4 perches et voûts hêtres.

M. Pierre Fondard, de Saint-Menoux 14.300 francs.

Canton de la Tuilière (Bagnolot), coupe d'ensemencement, 10<sup>er</sup> lot : 26 chênes, 26 hêtres, 5 charmes.

M. Pierre Fondard, de Perrecy-les-Forges (Saône-et-Loire), 12.500 fr.

Forêt de Moladier

Cantons de Mineral, Fadet et Bois Robier (Bagnolot) : 22 chênes, 25 hêtres, 8 charmes, 1 pin et, en outre, 4 perches et voûts hêtres.

M. Pierre Fondard, de Saint-Menoux 14.300 francs.

Canton de la Tuilière (Bagnolot), coupe d'ensemencement, 11<sup>er</sup> lot : 26 chênes, 26 hêtres, 5 charmes.

M. Pierre Fondard, de Perrecy-les-Forges (Saône-et-Loire), 12.500 fr.

Forêt de Moladier

Cantons de Mineral, Fadet et Bois Robier (Bagnolot) : 22 chênes, 25 hêtres, 8 charmes, 1 pin et, en outre, 4 perches et voûts hêtres.

M. Pierre Fondard, de Saint-Menoux 14.300 francs.

Canton de la Tuilière (Bagnolot), coupe d'ensemencement, 12<sup>er</sup> lot : 26 chênes, 26 hêtres, 5 charmes.

M. Pierre Fondard, de Perrecy-les-Forges (Saône-et-Loire), 12.500 fr.

Forêt de Moladier

Cantons de Mineral, Fadet et Bois Robier (Bagnolot) : 22 chênes, 25 hêtres, 8 charmes, 1 pin et, en outre, 4 perches et voûts hêtres.

M. Pierre Fondard, de Saint-Menoux 14.300 francs.

Canton de la Tuilière (Bagnolot), coupe d'ensemencement, 13<sup>er</sup> lot : 26 chênes, 26 hêtres, 5 charmes.

M. Pierre Fondard, de Perrecy-les-Forges (Saône-et-Loire), 12.500 fr.

Forêt de Moladier



**AVIS MORTUAIRES**

Vous êtes prié d'assister aux funérailles du Service d'Enterrement de

Madame veuve Lucie SAVARD

Née GUENOT

décédée, au sein d'Emberhard, à Corvol-d'Emberhard, le 1<sup>er</sup> octobre 1922, dans sa 54<sup>e</sup> année.

Les obsèques auront lieu le mercredi 6 octobre, à 10 h. 30, heure légale, en l'église de Corvol-d'Emberhard, où se trouve la maison mortuaire.

De la part de : Madame veuve Guenot-Dupont,

mme veuve Garnier, sa sœur : Mme et M. Rossignol, M. Jean Rossignol, Mme Marguerite Garnier, ses nièces, neveu et petit-neveu de la famille Savard, ses beaux-parents et de toute la famille.

Le présent avis tient lieu d'invitation.

**SERVICES • MESSES**

Un service anniversaire sera célébré le jeudi 5 octobre, à 10 heures, heure légale, en l'église de Varennes-les-Nevers, pour le repos de l'âme de

Madame veuve Louis ARCELLE

De la part de la famille.

\*\*\*

Un service anniversaire sera célébré le jeudi 5 octobre, à 10 h. 30, heure légale, en l'église de Montigny-sur-Canne, pour le repos de l'âme de

Monsieur Maurice-Honoré MASSIN

De la part de sa veuve et de toute la famille.

\*\*\*

**REMERCIEMENTS**

M. et Mme François Radneau remercient bien vivement toutes les personnes qui leur ont témoigné de la sympathie en la douloureuse circonstance du retour des corps de leurs enfants.

**BULLETIN FINANCIER**

Paris, 2 octobre. — Du fait de la détente survenue en Orient, la tendance a été meilleure dès l'ouverture. Il n'aurait pas fallu d'ailleurs que la situation dépeinte par la presse anglaise avec tant de pessimisme, se soit aggravée au cours de l'ouverture car cela aurait déterminé une très mauvaise séance pour la liquidation de fin de mois.

En résumé, séance assez satisfaisante que l'allure de Londres améliorée par la suite et la clôture effectuée fermes sur les deux marchés.

MENAGE homme charreter ou à toutes mains, femme maison des maîtres, ménage, couture.

Ecrire à M. CHEVALIER, ferme de Chambord, par CHALO-SAINT-MARS (S.-et-O.).

9170

UN MENAGE jardinier et cuisinière.

S'adresser à Mme DOYEN, château de la Vôle, près CHATEAURENARD (Loiret).

9229

MENAGE jardinier, quatre-branchements, femme un peu occupée. Ecrire avec références.

Comte de SAVIGNY, à Fertot, près Nevers.

9245

MENAGE sérieux, pour la Nièvre, la femme ménage et cuisine, l'homme toutes mains et chantant conduire un cheval ; bonnes références.

S'adresser au bureau du Journal.

8783

MENAGE cuisinière et valet de chambre jardinier ou cuisinière et femme de chambre, environ de Reims.

S'adresser au bureau du Journal.

9299

MENAGE, femme à tout faire, cuisine, lavage, homme valet de chambre, entretien auto-jardin.

BOUILLAND, 49, rue Saint-Honoré, Fontainebleau (S.-et-O.).

9304

MENAGE à toutes mains, de préférence homme pouvant conduire auto.

G. REMOND, Château des Pivots, par Garchy (Nièvre).

9307

MENAGE à toutes mains, homme chasse et entraîne parc, femme pourra être occupée château ou homme seul pour saison chasse.

Pressé.

Comte de MARCY, La Belouze, par Poiseux (Nièvre).

9324

MENAGE basse-courier pour le 11 novembre prochain.

S'adresser au bureau du Journal.

9329

MENAGE basse-courier, femme occupée. Excellentes références.

S'adresser au Commandant J. BOUCHACOURT, Tour de Parzy, par Fourchambault.

9332

CUSINER ou femme, cuisinière-pâtissière avec femme ou fille aide de cuisine. Bonnes références. Campagne toute l'année.

Baron LANGLADE, Châtrac (P.-de-D.).

9264

UNE BONNE A TOUT FAIRE, sérieuse, de 30 à 40 ans, service facile deux personnes. Références exigées.

M. GRIVOT, rue Jules-Michot, GIEN (Loiret).

9138

FEMME DE CHAMBRE sérieuse ayant bonnes références.

Docteur SUBERT, 4, avenue de la Gare, NEVERS.

9209

FEMME DE CHAMBRE pour personne âgée Paris avec garde et cuisinière. Place douce.

ALCOCK, à NOAILLY (Loire).

9223

FEMME DE CHAMBRE pour Paris, ménage, ménage servie de table, couture soignée. Références évidentes.

ALCOCK, à NOAILLY (Loire).

9224

FEMME DE CHAMBRE pour Paris, sachant très bien coudre et repasser.

S'adresser à Mme MARECHAL, 14, rue Louis-Victor, NEVERS.

9319

FEMME SERIEUSE, fille ou veuve de 30 à 40 ans, pouvant faire la cuisine à 12 personnes, ménage pour femme. Ne traite pas les vaches.

S'adresser au bureau du Journal.

9234

BONNE sérieuse, à tout faire, sachant cuire et couture, de 25 à 45 ans, avec bonnes références. Place stable.

Ecrire : Docteur GUILBERT, à Bellergarde (Loiret).

9323

BONNE A TOUT FAIRE, fille ou femme veuve sachant tout faire cuisine munie de bonnes références pour place stable, bons gages.

S'adresser à 49, avenue de la Gare, à Bourges.

9237

CHEZ DE CULTURE marié, expérimenté femme, séries connaissances basse-courante, parfaites références exigées pour 1<sup>re</sup> novembre, exploitation 200 hectares (Loiret).Se présenter ou écrire GALAND, 13, rue de l'Europe, Paris (10<sup>e</sup>).

9333

FEMME de 30 à 40 ans pour Paris, active et sérieuse avec références, pour s'occuper de 2 enfants et un peu ménage. Bons gages.

S'adresser : M. Emile BAUCHET, Usine Frigorifique, Saint-Eloi (Nièvre).

9346

BONNE CUISINIÈRE pour la Nièvre.

S'adresser au bureau du Journal.

9354

**Petites Annonces****Offres d'emplois**

UN MENAGE jardinier, connaissant bien son métier. Séries connaissances exigées, pour château en Bourgogne.

FAVIER, château de Baugy, au Fey, par VILLEVALIER (Yonne).

9037

1<sup>er</sup> UN MENAGE basse-courier, l'homme à toutes mains, la femme cuisine ou personnel et basse-courier.2<sup>me</sup> UN CHARRETIER célibataire, pour cultiver, sont demandés pour le 1<sup>er</sup> novembre.

S'adresser à M. A. DOUBOIS, à Sully, par PLAGUETTE (Nièvre).

9096

MENAGE à toutes mains, pour la campagne, basse-courier, femme cuisinière. Indiquer références.

S'adresser à M. GAULMYN, à Rimazoir, par Souvigny (Allier).

9340

MENAGE à toutes mains connaissant bien son métier, pouvant être asservement garde-chasse et femme basse-cour. Logés, chaufées, légumes. Très bonnes références, exiges, pour propriété dans l'Yonne.

S'adresser au bureau du journal.

9150

MENAGE homme charreter ou à toutes mains, femme maison des maîtres, ménage, couture.

Ecrire à M. CHEVALIER, ferme de Chambord, par CHALO-SAINT-MARS (S.-et-O.).

9170

UN MENAGE jardinier et cuisinière.

S'adresser à Mme DOYEN, château de la Vôle, près CHATEAURENARD (Loiret).

9229

MENAGE jardinier, quatre-branchements, femme un peu occupée. Ecrire avec références.

Comte de SAVIGNY, à Fertot, près Nevers.

9245

MENAGE sérieux, pour la Nièvre, la femme ménage et cuisine, l'homme toutes mains et chantant conduire un cheval ; bonnes références.

S'adresser au bureau du Journal.

8783

AFFERMER au 11 novembre 1923

LA PROPRIÉTÉ DE COUGNY

communes ap Saint-Pierre-le-Moutier et d'Azy-le-Vil.

D'environ 130 hectares.

Dont 80 en très bons prêts.

S'adresser, pour tous renseignements, au notaire.

9343

1<sup>er</sup> UN PHOTOGRAPHIE D'ART, ENCADREMENT, gravure, 50x60 cm.

FRANCHON, Fontainebleau.

1924

CAMIONNETTE PANHARD 8 HP 2 cylindres.

FRANCHON, Fontainebleau.

1237

HOTEL près gare, ligne Est.

Bail 10 ans. Loy. 900 fr.

FRANCHON, Fontainebleau.

1238

CYCLES ET ARMES

FRANCHON, Fontainebleau.

1239

EPICERIE-VINS

FRANCHON, Fontainebleau.

1240

EPICERIE-VINS

FRANCHON, Fontainebleau.

1241

EPICERIE-VINS

FRANCHON, Fontainebleau.

1242

EPICERIE-VINS

FRANCHON, Fontainebleau.

1243

EPICERIE-VINS

FRANCHON, Fontainebleau.

1244

EPICERIE-VINS

FRANCHON, Fontainebleau.

1245

EPICERIE-VINS

FRANCHON, Fontainebleau.

1246

EPICERIE-VINS

FRANCHON, Fontainebleau.

1247

EPICERIE-VINS

FRANCHON, Fontainebleau.

1248

EPICERIE-VINS

FRANCHON, Fontainebleau.

1249

EPICERIE-VINS

FRANCHON, Fontainebleau.

1250

EPICERIE-VINS

FRANCHON, Fontainebleau.

1251

EPICERIE-VINS

FRANCHON, Fontainebleau.

1252

EPICERIE-VINS